

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 22: Bâti éphémère

Artikel: Construction à trente ans et développement durable: une occasion d'innover?
Autor: Babey, Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Construction à trente ans et développement durable : une occasion d'**innover** ?

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque l'on parle d'architecture, le développement durable ne se réduit pas à une réflexion sur les avantages et les faiblesses de telle ou telle norme de construction, de tel ou tel matériau en matière de fiabilité technique des bâtiments et de protection de l'environnement. Cet effort d'expertise est certes indispensable, mais il est insuffisant.

Le développement durable ne se contente pas de prendre en compte les trois dimensions économique, sociale et environnementale des territoires, il interroge également la pertinence de nos traditionnelles procédures décisionnelles. En insistant sur le principe de subsidiarité, en revalorisant les compétences et la capacité d'autonomie des populations locales, le développement durable questionne du même coup le rôle et la place qu'occupent les « experts » (les architectes et ingénieurs sont des « experts »), les acteurs administratifs et les acteurs politiques dans tel ou tel processus de développement.



Sur la base de ce constat, il nous semble utile d'appréhender ensemble la question des nouvelles normes et des procédures décisionnelles dans lesquelles s'insère forcément tout projet de construction.

Très schématiquement, nos systèmes démocratiques se caractérisent par un type traditionnel de procédures que l'on peut nommer déléгатives. Le citoyen *lambda* ou l'habitant y délègue à la fois son droit de parole (à l'élú) ainsi que ses « compétences » techniques et esthétiques (à l'expert). Bien entendu, des « droits de recours » existent, qui permettent de faire retour sur la pertinence de projets de construction ou d'urbanisme. Cependant, les identités minoritaires, les paroles dissidentes, culturelles ou « enracinées » sont en principe exclues de ces procédures déléгатives. Depuis quelques années, force est de constater que ces mêmes procédures ont toujours plus de difficulté à contenir les débordements qu'elles provoquent¹. Portées entre autre par l'idée de développement durable ou les projets d'Agenda 21 local, de nouvelles procédures, dites dialogiques, voient le jour, de nouvelles règles du jeu s'inventent. Elles permettent d'intégrer, avec des fortunes diverses, ces paroles et ces compétences de plus en plus fâchées d'être exclues par nos systèmes déléгатifs.

Le fait de construire à long terme se marie bien avec les principes de la double délégation. Nous en déduisons une proposition : si la construction à court terme peut être en théorie considérée comme une promesse d'innovation technique et esthétique, un tel projet s'enrichirait en s'appuyant sur lesdites procédures dialogiques. Allons plus loin : les grandes innovations esthétiques et techniques ne peuvent se déduire que de « coups d'entaille » faits aux traditionnelles procédures déléгатives².

A éviter ces enjeux politiques, le projet « Construire à 30 ans » risque fort de se réduire à une nouvelle opportunité commerciale.

¹ Une des causes de cet affaiblissement est certainement à rechercher du côté de la désuétude dans laquelle les utopies sociales, qui légitimaient cette double délégation, sont tombées.

² Je m'inspire ici des travaux de Michel Callon (« Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique », Paris, Seuil, 2001)



Base Alinghi

Conception : Ugo Brunoni, Genève, Suisse

Maître de l'ouvrage : Team Alinghi

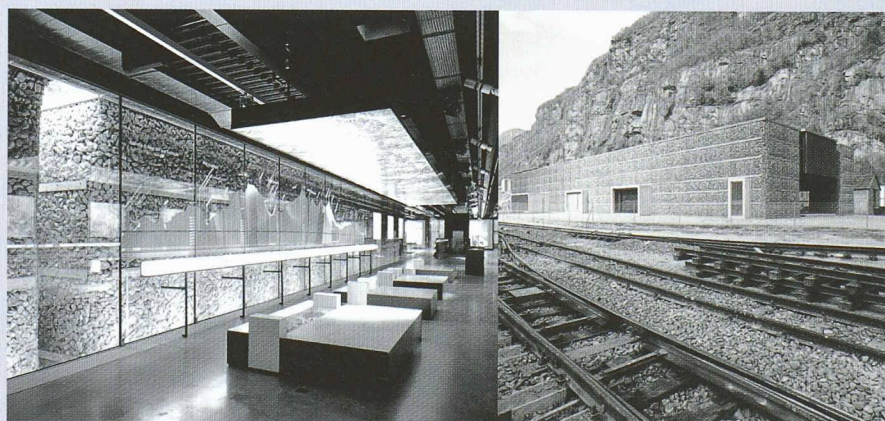
Année de réalisation : 2001

Coût : -

Prix ou label reçu : -

Durée de vie : -

Référence : <<http://www.alinghi.com/en/alinghi/base/visit/index.html>>



Centre d'information Alptransit

Conception : bauzeit architekten gmbh, Bienne, Suisse

Maître de l'ouvrage : Alp Transit Gotthard AG, Lucerne

Année de réalisation : 2003

Coût : Bâtiment Frs 8,7 millions - Exposition Frs 1,3 million

Prix ou label reçu : -

Durée de vie : 12 à 15 ans

Référence : <http://www.bauzeit.com/content/projects/completed_projects_detail.php?cat=2&subcat=3&ID=59#top>

Fig. 1 : Au premier plan, une fontaine monumentale, en arrière plan, la tour Espacité à La Chaux-de-Fonds : deux « monuments institutionnels », faits pour durer, que cent ans et cent mètres séparent. Le sens de ces bâtiments, le pouvoir collectif qu'ils signifient, est-il compatible avec le projet « Construction à 30 ans » ? De même, aurait-on pu se passer des procédures de délégation qui ont présidé à leur érection ? (Photo Babey)

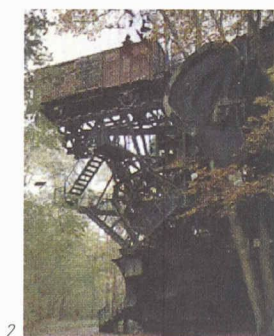
Fig. 2 et 3 : Le Cyclop, une œuvre collective aujourd'hui devenue un « must » touristique : un exemple de construction éphémère, écologique (matériaux de récupération), participative (quinze artistes sculpteurs, poètes, peintres), sans architectes... (http://www.art-public.com/cyclop/cyclop_f.htm)

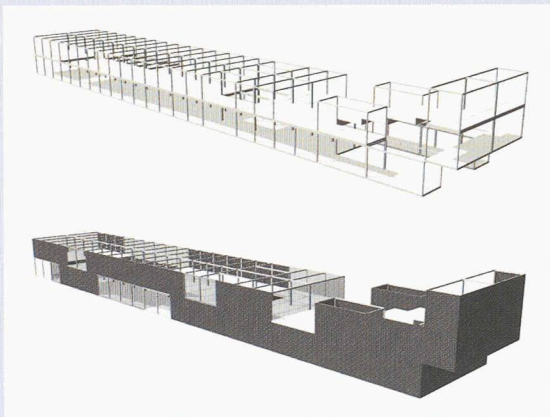
Contre ce risque de dérive, il nous paraît indispensable de faire retour sur ce que l'on veut ériger ou, plus exactement, sur le type de « produit » que l'on projette. Est-ce un « monument » de type institutionnel, de l'habitat, un local commercial ou industriel, un outil touristique ? La norme « construire à 30 ans » convient-elle à tous les éléments de cette typologie ? De plus, ces différents types de construction n'induisent-ils pas également une réflexion sur les procédures décisionnelles à adapter ?

Amender une nouvelle norme de construction, identifier les diverses compétences nécessaires à l'érection de tout bâtiment. Selon le type de bâtiment à ériger, s'ouvrir à de nouvelles procédures participatives, enrichir les compétences des « experts » (architectes, ingénieurs) par des compétences « profanes » (habitant, peintre, sculpteur, poète). Tel nous semble être un processus susceptible de féconder une nouvelle approche de l'architecture, innovante, adaptée aux lieux et aux besoins.

Prendre au sérieux les compétences « profanes »... Une telle proposition n'est pas seulement « politiquement correcte » en termes de développement durable, elle est peut-être une chance pour l'architecture. A l'instar de toute discipline, l'architecture ne se régénère que par ses marges. Après tout, Le Corbusier n'avait-il pas une formation de graveur ?

Dr Nicolas Babey, prof. HEG Neuchâtel
Rue Fritz-Courvoisier 23, CH - 2300 La Chaux-de-Fonds





Children's Hall of Art

Conception : XX architecten, Delft, Pays-Bas

Maître de l'ouvrage : Wagenbouw Accomodaties BV

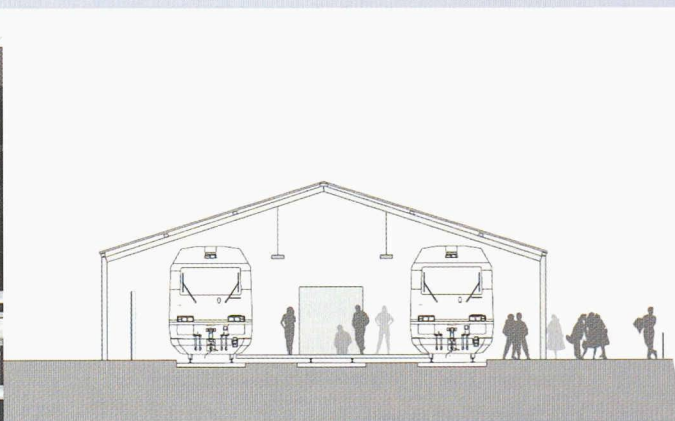
Année de réalisation : 2001

Coût : 134 euros au m³ SIA

Prix ou label reçu : -

Durée de vie : 5 ans

Référence : <<http://www.xxarchitecten.nl/>>



Expo.sleeper

m³ SIA : Bauart Architectes, Berne et Neuchâtel, Suisse

Maître de l'ouvrage : Auberges de Jeunesse Suisses

Année de réalisation : 2002

Coût : -

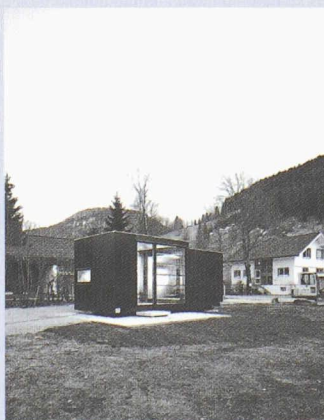
Prix ou label reçu : Flying Fish (Expo.02)

Durée de vie : 6 mois (exploitation)

Références : <<http://www.youthhostel.ch/f/frames/home.cfm?ID=77>>,

<<http://www.bauart.ch/>>,

M. Ryter et E. Rey : « L'éphémère comme projet », TRACÉS, n°2003/07, pp. 12-15



Fred

m³ SIA : Johannes Kaufmann Architektur, Dornbirn, Autriche

Maître de l'ouvrage : -

Année de réalisation : 1999

Coût : -

Prix ou label reçu : -

Durée de vie : -

Référence : <<http://www.jkarch.at/system.php?section=3&item=1>>